

## STATISTIQUES ET INDICATEURS



### L'ACCÈS À L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À PÔLE EMPLOI MESURÉ EN MARS 2021



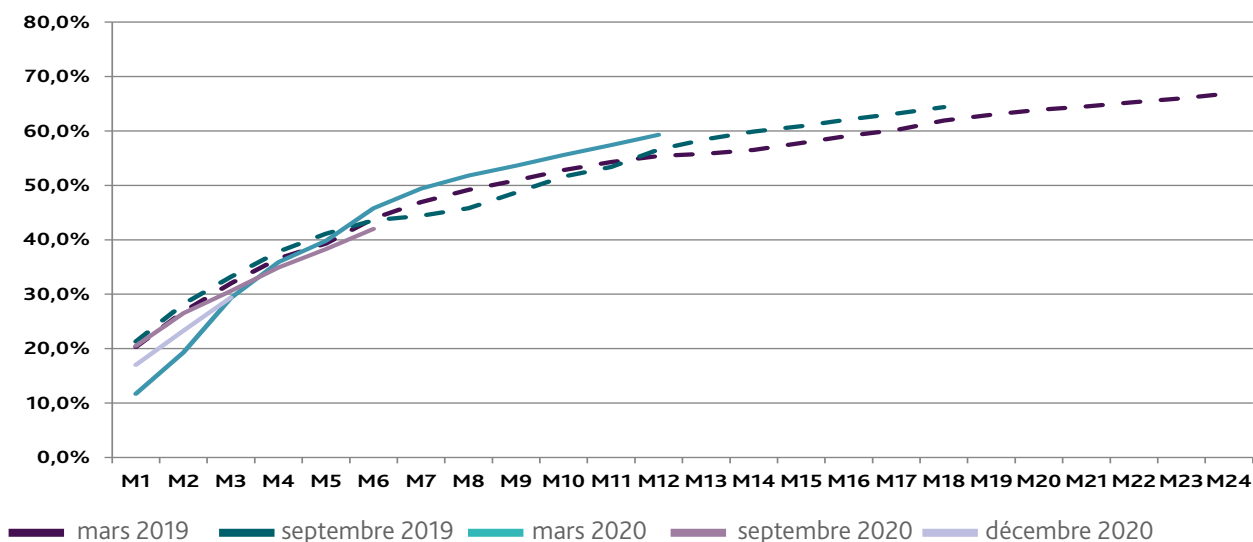
Au cours des 6 mois suivant leur inscription en septembre 2020, 42% des demandeurs d'emploi accèdent à un emploi d'un mois ou plus. Vingt-quatre mois après leur inscription en mars 2019, 67% des demandeurs d'emploi accèdent à un emploi d'un mois ou plus.

### Six mois après leur inscription en septembre 2020, 42% des demandeurs d'emploi ont retrouvé un emploi d'un mois ou plus

En septembre 2020, 556 000 demandeurs d'emploi se sont inscrits sur les listes de Pôle emploi sans qu'ils n'aient été présents le mois précédent. En mars 2021, six mois après l'inscription, 42% ont accédé à un emploi d'un mois ou plus [cf. graphique 1]. De même, en mars 2020, 421 000 demandeurs d'emploi se sont inscrits sur les listes de Pôle emploi sans qu'ils n'aient été présents le mois précédent. Douze mois après leur inscription, en mars 2021, 59% ont accédé à un emploi d'un mois ou plus. Sur les 586 000 demandeurs d'emploi inscrits en septembre 2019, non présents le mois précédent, 64% ont accédé à un emploi d'un mois ou plus dix-huit mois après leur inscription. Enfin, sur les 351 000 demandeurs d'emploi inscrits en mars 2019, non présents le mois précédent, 67% ont accédé à un emploi d'un mois ou plus dans les vingt-quatre mois qui suivent.

Graphique 1

#### ÉVOLUTION DU TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI GLOBAL SUR PLUSIEURS COHORTES



Sources : Fichier historique (Pôle emploi), DPAE (ACOSS-MSA).

Champ : ensemble des demandeurs d'emploi inscrits un mois donné en France, non présents le mois précédent l'inscription.

Note de lecture : En mars 2021, 29% des inscrits de décembre 2020, ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, 42% des inscrits de septembre 2020, 59% des inscrits de mars 2020, 64% des inscrits de septembre 2019 et 67% des inscrits de mars 2019.

# Des taux d'accès à l'emploi ralentis par les confinements

Le taux d'accès à l'emploi augmente au fur et à mesure des mois, mais le rythme d'augmentation mensuelle décline fortement à mesure que la date d'inscription s'éloigne. Pour les inscrits de mars 2019, non présents le mois précédent, le taux atteint 67% au bout de 24 mois, mais il était déjà de 44% six mois après l'inscription [cf. graphique 1]. Le rythme d'augmentation mensuelle moyen passe de 7,3 points les six premiers mois à 1,9 point entre les septième et douzième mois, puis 1,0 point entre le treizième et le vingt-quatrième mois.

Le premier confinement, démarré le 16 mars 2020 et achevé le 10 mai 2020, a mis à l'arrêt de nombreux secteurs d'activité. L'accès à l'emploi au cours de cette période a été fortement restreint : pour les inscrits du mois de mars 2020, le taux d'accès à l'emploi deux mois après l'inscription n'était que de 19% alors que le taux équivalent pour les inscrits de mars 2019 était de 27%. Toutefois, l'impact du confinement n'a pas durablement affecté l'accès à l'emploi de cette cohorte : douze mois après l'inscription, il s'élève à 59% contre 55% pour les inscrits de mars 2019. Cette forte progression du taux d'accès de cette cohorte depuis le déconfinement de juin 2020 est à mettre au regard de la composition des inscrits : une proportion plus forte de diplômés (31% de personnes ayant au moins un niveau Bac+2 contre 28% dans la cohorte de mars 2019) et de personnes inscrites suite à démission ou fin de CDD ou mission d'intérim (53% contre 42%) qui accèdent plus facilement à un emploi.

La cohorte des inscrits de septembre 2020 semble avoir été légèrement affectée par le second confinement et les mesures de couvre-feu : six mois après l'inscription, le taux d'accès à l'emploi de cette cohorte est de 42%, inférieure de 2 points au taux observé six mois après l'inscription pour les inscrits de septembre 2019 et de 3 points à celui des inscrits de septembre 2018.

# Les taux d'accès à l'emploi déclinent en fonction de l'âge et du niveau d'étude

Les taux d'accès à l'emploi, quelle que soit la période sur laquelle ils sont calculés, ont tendance à décroître en fonction de l'âge [cf. tableau 1].

Les personnes dont le niveau de formation est supérieur au baccalauréat ont la propension la plus forte à accéder à l'emploi. Ainsi, six mois après l'inscription, près de la moitié de détenteurs d'au moins un Bac+2 ont exercé au moins un emploi au cours des 6 derniers mois. Vingt-quatre mois après l'inscription, près des trois quarts des inscrits ayant un Bac+2 ou plus ont pu accéder à un emploi. Ces taux décroissent ensuite à mesure que le niveau de formation diminue. Pour la cohorte des inscrits en septembre 2020, l'écart entre les plus diplômés et les moins diplômés est conséquent (22 points).

Six mois après l'inscription en septembre 2020, le taux d'accès observé est similaire pour les hommes et les femmes. Pour les autres cohortes, à mesure que l'horizon s'allonge, le taux d'accès des hommes est supérieur à celui des femmes.

Par ailleurs, les individus inscrits suite à une démission ou à la fin d'un contrat sont ceux qui accèdent le plus souvent à un emploi (respectivement 55% et 50% six mois après l'inscription). En revanche, pour tous ceux qui n'étaient pas en emploi avant leur inscription, l'accès à l'emploi demeure plus difficile. Cet accès concerne à peine plus d'un tiers des inscriptions faisant suite à la fin des études six mois après leur inscription.

Tableau 2

## TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI, DÉCLINAISON PAR COHORTE ET PAR PUBLIC

	Inscrits de mars 2019 : Taux d'accès 24 mois après l'inscription	Inscrits de septembre 2019 : Taux d'accès 18 mois après l'inscription	Inscrits de mars 2020 : Taux d'accès 12 mois après l'inscription	Inscrits de septembre 2020 : Taux d'accès 6 mois après l'inscription
<b>Total</b>	<b>67%</b>	<b>64%</b>	<b>59%</b>	<b>42%</b>
<b>Classe d'âge</b>				
Moins de 25 ans	73%	71%	66%	46%
De 25 à 34 ans	70%	65%	61%	42%
De 35 à 49 ans	65%	60%	57%	39%
De 50 à 54 ans	59%	57%	54%	39%
55 ans et plus	41%	43%	38%	29%
<b>Niveau de formation</b>				
Bac+5 ou plus	75%	72%	62%	50%
Bac+3 et Bac+4	73%	71%	62%	48%
Bac+2	75%	72%	65%	49%
Bac	72%	67%	63%	42%
CAP,BEP, Bac pro	65%	61%	58%	39%
Niveau collège	56%	50%	49%	29%
Niveau primaire	50%	46%	46%	28%
<b>Sexe</b>				
Hommes	69%	66%	62%	42%
Femmes	65%	63%	55%	42%
<b>Motif d'inscription</b>				
Licenciement et rupture conventionnelle	69%	62%	51%	38%
Démission	80%	76%	73%	55%
Fin de CDD/mission intérim	80%	75%	72%	50%
Fin d'études et primo arrivant	58%	53%	49%	34%
Autre (fin de congés, formation...)	54%	62%	40%	40%

Sources : pour l'accès à l'emploi d'un mois ou plus : Fichier historique (Pôle emploi), DPAE (ACOSS-MSA).

Champ : ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en France métropolitaine en mars 2019, septembre 2019 et mars 2020 et septembre 2020, non présents le mois précédant l'inscription.

## Encadré 1 : Caractéristiques des inscrits en septembre 2020

La population des inscrits en septembre 2020 est plutôt jeune au regard de l'ensemble des demandeurs d'emploi : la part des moins de 35 ans est de 67% [cf. tableau 2] alors qu'elle est de 41% dans l'ensemble du stock des demandeurs d'emploi présents en fin de mois (DEFM) de septembre 2020. La part des hommes y est identique à celle observée à la même date dans la DEFM (49%). Le niveau de scolarité est similaire à celui observé dans la DEFM : 38% des inscrits de septembre ont un niveau inférieur au bac (46% dans la DEFM). Le motif d'inscription sur les listes de Pôle emploi est très largement composé de cas de fins de contrat (32% contre 28% dans la DEFM) et de fins d'études et primo arrivants (32% contre 5%).

Tableau 2

### CARACTÉRISTIQUES DES INSCRITS EN SEPTEMBRE 2020

Classe d'âge	
Moins de 25 ans	37%
De 25 à 34 ans	30%
De 35 à 49 ans	23%
De 50 à 54 ans	5%
55 ans et plus	6%
Niveau de formation	
Bac+5 ou plus	12%
Bac+3 et Bac+4	11%
Bac+2	14%
Bac	25%
CAP,BEP, Bac pro	23%
Niveau collège	7%
Niveau primaire	8%
Sexe	
Hommes	49%
Femmes	51%
Motifs d'inscription	
Licenciement et rupture conventionnelle	17%
Démission	5%
Fin de CDD/mission intérim	32%
Fin d'études et primo arrivant	32%
Autre (fin de congés, formation...)	14%

Source : Fichier historique de Pôle emploi.

Champ : ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en septembre 2020 en France, non présents le mois précédant l'inscription.

## Encadré 2 : Sources et méthodes

### DÉFINITIONS

Taux d'accès à l'emploi : proportion de personnes en emploi au cours d'une période, c'est-à-dire ayant eu un emploi durant cette période mais pas nécessairement en emploi à la fin de cette période.

### MESURES DE L'ACCÈS À L'EMPLOI À SIX MOIS

L'accès à l'emploi d'un mois ou plus est produit avec les fichiers de Pôle emploi (fichier historique) et de l'Acoss-CCMSA (DPAE). Dans le cas de l'accès à l'emploi dans les six mois qui suivent l'inscription, le champ retenu est celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en septembre 2020 en France non présents le mois précédant l'inscription. Dans le cas de l'accès à l'emploi dans les douze mois qui suivent l'inscription, le champ retenu est celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en mars 2020 en France non présents le mois précédant l'inscription. Enfin, dans le cas de l'accès à l'emploi dans les dix-huit mois qui suivent l'inscription, le champ retenu est celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en septembre 2019 en France non présents le mois précédant l'inscription.

L'accès à l'emploi vise à repérer les reprises d'emploi d'une durée minimale d'un mois au cours des six mois qui suivent l'inscription à Pôle Emploi. Plus précisément, sont considérés comme ayant eu accès à un emploi au cours des 6 mois qui suivent leur inscription les demandeurs d'emploi pour lesquels l'une au moins des situations suivantes est observée :

- avoir déclaré une activité réduite de plus de 78 h dans le mois (catégorie C) sans être en catégorie A ou en catégorie B le mois suivant ;
- être sorti des listes de Pôle emploi pour motif de reprise d'emploi déclarée ;
- être en catégorie E en fin de mois au cours des 6 mois ;
- avoir une Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) pour un CDI ou un CDD de plus d'un mois transmise aux Urssaf ou à la MSA par un employeur (hors contrats de travail temporaire, pour lesquels la durée n'est pas connue dans les DPAE).

Directeur de la publication  
**Jean BASSÈRES**

Directeur de la rédaction  
**Cyril NOUVEAU**

Réalisation  
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,  
1 avenue du Docteur Gley  
75987 Paris cedex 20

**[www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)**

